

Gouvernements ruraux et municipaux

En vertu de la *Loi sur les municipalités*, une municipalité a les objectifs suivants :

- a) assurer un bon gouvernement;
- b) fournir les services, les installations ou autres choses qui, selon le conseil, sont nécessaires ou utiles à l'ensemble ou à une partie de la collectivité;
- c) créer et maintenir des communautés sécuritaires et dynamiques.

Les municipalités peuvent choisir d'être désignées par le nom de village, municipalité ou ville, une fois qu'elles répondent aux critères suivants :

HAMEAU

Un hameau peut être formé dans une zone :

- a) où il y a cinq habitations ou plus sur une parcelle de terre plus petite que 1850 mètres carrés;
- b) qui a un nom;
- c) comprend des terrains qui sont non domiciliaires.

VILLAGE

Un village peut être formé dans une zone où :

- a) la majorité des édifices se trouvent sur une parcelle de terrain plus petite que 1 850 mètres carrés;
- b) vit une population de 300 personnes ou plus.

MUNICIPALITÉ

Une municipalité peut être formée dans une zone où :

- a) la majorité des édifices se trouvent sur une parcelle de terrain plus petite que 1 850 mètres carrés;
- b) vit une population de 1 000 personnes ou plus.

VILLE

Une ville peut être formée dans une zone où :

- a) la majorité des édifices se trouvent sur une parcelle de terrain plus petite que 1 850 mètres carrés;
- b) vit une population de 10 000 personnes ou plus.

Le fait de passer d'un village à une municipalité puis à une ville ne constitue pas une exigence. Certaines municipalités, comme Sherwood Park (qui est un hameau), choisissent de garder leur classification actuelle, même si les exigences pour se trouver dans cette catégorie sont dépassées. Ces décisions sont souvent prises pour des raisons d'ordre économique ou pour conserver la structure de gouvernance de comté.

Comparaison entre les conseils urbains et ruraux, les dirigeants et les réunions :

Le chef du comté et des gouvernements de districts en voie d'organisation s'appelle un préfet.

Le chef du gouvernement de la municipalité s'appelle un maire.

Le chef du gouvernement urbain s'appelle un maire.

Les gouvernements ruraux et urbains ont tous deux des représentants élus appelés conseillers municipaux, lesquels sont tenus de rendre des comptes aux citoyens qui les ont élus.

Les gouvernements ruraux et urbains tiennent des séances régulières au cours desquelles ils prennent des décisions au sujet des routes, de l'eau, de l'électricité, des permis pour les entreprises et d'autres préoccupations publiques.

Les gouvernements ruraux et urbains tentent de répondre aux besoins des résidents et de faire en sorte que les processus électoraux soient les mêmes.